

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----  
**H.09**

**Mise à disposition d'un agent du service Hygiène et Sécurité de la commune de Marmande au profit de la Cité de la Formation**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu** la saisine auprès du Comité Technique du 27 juin 2018,

**Vu** l'accord de l'intéressé,

La Cité de la Formation-Marmande sollicite la mise à disposition d'un agent du service hygiène et sécurité, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, afin d'intervenir auprès des apprentis pour assurer la formation Sauveteur Secouriste du Travail, 2 journées de 7 heures 45 chacune, soit un total de 15 heures 30, les 07 et 08 mars 2018.

Le coût de cette mise à disposition sera remboursé par la Cité de la Formation-Marmande sur présentation d'un état établi par la Ville de Marmande, dont Les modalités seront indiquées dans la convention.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** la mise à disposition d'un agent, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, de la Ville de Marmande auprès de la Cité de Formation-Marmande, afin d'intervenir auprès des apprentis pour assurer la formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Approuve** la signature d'une convention réglant les modalités notamment financières de la mise à disposition
- Précise** que la Cité de Formation-Marmande remboursera à la Ville de Marmande le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent selon les modalités prévues dans la convention sur présentation de justificatifs
- Propose** que la convention de mise à disposition soit conclue pour 2 journées de 7 heures 45 chacune, soit un total de 15 heures 30, les 07 et 08 mars 2018
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08...11...2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09...11...2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" and a central emblem. The signature is fluid and extends across the width of the stamp.